

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1,
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa,
 Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
 Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
 Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
 Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 17 février 2021 fixant la composition nominative des comités de sélection,
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Théorie et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU)-Catégorie 2

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de Conférences est fixée comme suit :

ENSA NANTES					
Référence de la fiche de poste : 2020-518605 Maîtres de Conférences des ENSA					
Discipline : TPCAU					

Membres appartenant aux établissements					
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline
1	M	GERMOND	Matthieu	MCF	TPCAU
2	M	GASTE	Sylvain	MCF	TPCAU
3	M	POTIN	Hervé	MCF	TPCAU
4	Mme	HORSCH	Bettina	MCF	STA
Membres extérieurs aux établissements					
7	Mme	NORDSTROM	Mina	MCF	VT
8	Mme	GENIK de France	Isabelle	MCF	TPCAU
9	M	DECOMMER	Maxime	MCF	SHS
10	Mme	HONDELATTE	Raphaëlle	MCF	TPCAU

Article 3 : Madame Mina NORDSTROM est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

Article 4 : Madame Raphaëlle HONDELATTE est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.



→ nantes
ensa
→ architecture

Article 5 : Le comité de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2021, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 5 : Les services administratifs de l'ENSA Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 17 février 2021

Le Directeur,

Monsieur Christian Dautel

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE NANTES' around the perimeter and 'LE DIRECTEUR' at the bottom. The signature is a stylized cursive script.